

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS



Le partenaire des parents et
des assistant(e)s maternel(le)s
dans l'accès aux
modes d'accueil
des tous petits

🗨️ C'est quoi... le Relais Assistants Maternels ?

C'est un service d'information et d'aide auprès :

- Des familles à la recherche d'un **mode d'accueil pour leur enfant jusqu'à 6 ans**,
- Des **assistant(e)s maternel(le)s** agréé(e)s, employé(e)s par des particuliers, pour les accompagner et les soutenir dans l'exercice de leur profession.



€) Qui paie ?

Pour les familles et les assistant(e)s maternel(le)s, c'est gratuit !

Ce service est financé par les municipalités qui le proposent, par le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques et par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pays Basque et du Seignanx.



👤) Moi parent, ça m'apporte quoi ?

- Un **recensement** de tous les modes d'accueil qui existent sur ma commune et alentours,
- Une **information précise** sur le coût et le service qu'offre un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e),
- Un **accompagnement** et un **soutien** dans tout ce qu'implique que je laisse mon enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) : *séparation, adaptation, rythme, etc...*,
- Une aide et la fourniture des documents nécessaires pour **assurer ma fonction d'employeur** : *législation, aides de la CAF, démarches administratives, contrat de travail, bulletin de paie, etc...*,
- Un **service de médiation** pour prévenir ou gérer un litige,
- Un travail en **partenariat** avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les différentes structures d'accueil.



👤) Moi assistant(e) maternel(le), ça m'apporte quoi ?

- Un **recensement** de la demande d'accueil sur ma commune et alentours,
- Une information et la fourniture des documents nécessaires pour **assurer ma fonction de prestataire** : *agrément, formation, législation, tarifs, droits et obligations, contrat d'accueil*,
- Un **accompagnement** et un **soutien** dans l'exercice de ma profession,
- Des rencontres et des **échanges** entre les enfants, les parents, mes collègues et moi (*ateliers d'éveil, sorties, etc.*),
- Un **service de médiation** pour prévenir ou gérer un litige,
- Un travail en **partenariat** avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les différentes structures d'accueil.



Comment prendre contact ?

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS



05 59 59 63 36

*Mardi, mercredi et jeudi
de 13h30 à 16h*

Sauf si j'habite Bayonne,
je contacte **Sandrine Save**
05 59 46 61 00

Si j'habite Hendaye,
je contacte **Céline Elgoyhen**
05 59 20 33 32
(sauf le mercredi après-midi)

Si j'habite Saint-Jean-de-Luz,
je contacte **Barbara Ravon**
06 15 50 43 37
*(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30,
hors vacances scolaires)*

SIRET 318 571 858 00048
Conception : PBO Design - Crédits photos : ©Fotolia

L'Association d'Aide Familiale et Sociale (AAFS)
facilite l'accès aux modes d'accueil à travers
la Crèche familiale et Le Relais Assistants Maternels



**L'ACCÈS
AUX MODES DE GARDE
DES 0-3 ANS**

www.aafs.fr

